

	<p><b>SECTION</b></p> <p>DEL</p> <p><b>INDRE ET LOIRE</b></p>	<p><b>SECTION F.O.-DGFIP 37</b> DDFIP INDRE ET LOIRE 94 Boulevard Béranger 37 032 TOURS CEDEX 1 Tel. : 02 47 21 74 58 ou 74 26</p> <p>Adresse mèl : <a href="mailto:fo.ddfip37@dgfip.finances.gouv.fr">fo.ddfip37@dgfip.finances.gouv.fr</a> Site de la section : <a href="http://www.fo-dgfip-sd.fr/037/">http://www.fo-dgfip-sd.fr/037/</a></p>
---	---	---

## Mort programmée à petit feu de nos missions

### *SPF – Services de publicité foncière*

Ce 1er septembre 2021 ont ouvert les 7 premiers services d'appui à la publicité foncière (SAPF) et le pôle national de soutien au réseau en publicité foncière (PNSR). Dans la foulée, entre 2021 et 2023, ce sont 18 nouveaux services d'appui à la publicité foncière (SAPF) qui seront créés dans toute la France. Ces SAPF traiteront, à distance, une partie de l'activité des services de publicité foncière (SPF) avec pour objectif de réduire les délais de publication au fichier immobilier et d'accompagner le dynamisme du marché immobilier... Ben voyons, rien que ça...

Pendant ce temps on malmène partout les agents des SPF par des fusions, au fur et à mesure de l'ouverture des SAPF, et en les étoffant si besoin, avec des contractuels, la direction générale pourra continuer à supprimer davantage d'emplois dans les SPF restants.

Courant octobre, on apprenait que 2 nouveaux coups étaient portés sur cette mission historique, à savoir :

- Le déploiement d'ANF (Accès des Notaires au Fichier Immobilier), dispositif expérimenté dans 22 départements permettant le traitement automatisé des demandes de renseignements des offices notariaux et des états-réponses, avec une généralisation nationale programmée pour fin 2023.

L'objectif est d'automatiser à terme le traitement d'environ 7 millions de demandes de renseignements par an, ce qui permettra d'alléger significativement les travaux dans les services et donc de supprimer des emplois !

- Le service en ligne des déclarations de dons manuels a ouvert le 30 juin 2021, et le paiement en ligne a été mis en place à compter du 14 octobre 2021. Les usagers peuvent désormais effectuer leur règlement par carte bancaire ou par autorisation de prélèvement.

→ *Qui peut croire un seul instant que des SPF départementaux ne seront pas regroupés à moyen terme avec ces réformes incessantes ?*

### *SIE – Services Impôts Entreprises*

- Création des deux premiers centres de contact des professionnels (CC Pros) de Pau et Lons-le-Saunier le 01/10/2021. L'accueil à distance des professionnels des départements de la Gironde et

de la Haute-Garonne sera ainsi réalisé par le CC Pros de Pau ; et pour les entreprises du département du Rhône, cet accueil incombera au CC Pros de Lons-le-Saunier. À l'issue de l'expérimentation, 8 autres CC Pros seront implantés d'ici à 2024, couvrant près de la moitié de la population nationale des professionnels.

- Ouverture le 27/09/2021 du PNSR de fiscalité des professionnels (PNSR PRO), pôle national de soutien au réseau en matière de fiscalité des professionnels (PNSR PRO), qui assure une mission nationale d'assistance aux services en charge des usagers professionnels à la DGFIP.

À ses débuts, il sera chargé d'assister les directions et leurs services sur les transferts à la DGFIP de nouvelles taxes, majoritairement en provenance de la Direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI), puis progressivement, le PNSR PRO aura vocation à intervenir sur l'ensemble des questions concernant les impôts des professionnels.

- Création au 1er septembre 2021 du Service National des quitus qui, dans les deux ans, va traiter cette mission pour toute la France !

**→ Pour les SIE aussi, ces nouveaux services dits «relocalisés» ne vont servir en réalité qu'à vider les SIE de leurs missions, en industrialisant les tâches, ce qui permettra de continuer les suppressions d'emplois, ne laissant, à terme, dans les départements qu'un seul SIE (au mieux...)**

### ***SIP – Services Impôts Particuliers***

- Ouverture en septembre 2021 du 1er pôle national de contrôle à distance des particuliers à Châteaudun, service doté d'une compétence nationale. A terme, les PNCD réaliseront des contrôles sur pièces (CSP) simples des particuliers et participeront aux campagnes d'incitation à régularisation. Ces pôles seront pourvus à terme de 35 à 40 agents (de catégorie A, B et C).

- Depuis juillet 2021, externalisation de l'émission des SATD : toujours plus de dématérialisation !  
- Le projet de « recouvrement optimisé des créances du secteur public » appelé ROCSP avance rapidement après un bilan tiré des 4 mois d'expérimentation en Meurthe et Moselle pour le recouvrement des créances des impôts des particuliers. Ce projet ROCSP s'inscrit dans les objectifs stratégiques de la DGFIP pour 2020-2023.

L'ambition est de faire de RSP un outil du recouvrement « toutes créances publiques », permettant d'actionner des outils juridiques harmonisés pour le recouvrement de tout type de créance, avec une vision consolidée des restes à recouvrer. L'objectif du projet est de permettre à un comptable unique du recouvrement forcé d'appréhender l'ensemble des sommes restant dues par un redevable, dans le double but d'améliorer le recouvrement de celles-ci en mutualisant les actions, et de réduire le nombre d'interlocuteurs du recouvrement pour le redevable.

Le projet ROCSP recouvre un périmètre applicatif et métier très large. Il comporte trois grandes phases :

- 1/ les créances des impôts dus par les particuliers et des amendes et condamnations pécuniaires
- 2/ les recettes non fiscales et certains produits douaniers
- 3/ les autres produits de la sphère publique (collectivités locales, hôpitaux, voire organismes sociaux).

Le programme des 5 départements expérimentateurs est le suivant : la mission de recouvrement forcé des SIE d'un département a été, à compter du 1er septembre 2021, transférée au PRS du même département. Puis une seconde phase, au 1er septembre 2022, verra ces mêmes directions transférer le recouvrement forcé des créances des SIP vers le PRS, doté d'un outil unique RSP pour les créances des professionnels et des particuliers.

→ *Que restera-t-il donc des SIP une fois ces réformes déployées sur l'ensemble du territoire ? Et quid de nos implantations et des emplois correspondants ?*

Les fermetures définitives de toutes les trésoreries regroupées en 2 ans dans des services de gestion comptables (SGC) et les autres pans du NRP ont monopolisé l'actualité ces derniers mois.

Nous voulions illustrer dans cette « expression syndicale » que nos nombreuses inquiétudes quant à l'avenir de la DGFIP ne se limitent ni au NRP, ni à la filière gestion publique, ni à la filière fiscale.

Ces quelques exemples concrets démontrent la volonté manifeste de notre direction générale de réduire sans cesse notre réseau et nos missions, avec tous les dégâts humains subis par les personnels au passage.

**F.O.-DGFIP 37 BULLETIN D'ADHESION - 2021**

NOM : ..... N° DGFIP : .....

PRENOM : ..... . Quotité de travail : %

Grade : ..... Échelon : ..... Indice : .....

Fait à DATE : ..... Signature :

possibilité de règlement en plusieurs chèques à l'ordre de F.O.-DGFIP 37